

# **PROCES –VERBAL**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 12 JUIN 2020**

L'an Deux Mil vingt le 12 Juin à 18 heures 30  
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2020**

**Présents** : Mme GIROUX-MALLOT / M. BORDES / Mme COLLIGNON / M. DESCHAUD-DROIT / Mme MALLEREAU / M. COMMUN / Mme VIGNET / M. CLAVAUD / Mme GRANET-FOUGERAT / M. ROCTON / Mme PRUNIER / M. GRIVET / Mme MANDIN / M. GOILLOT.

**Pouvoir** : Mme FREZIN

**Secrétaire de séance** : Mme MALLEREAU.

#### **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE DES ADJOINTS ET D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :**

Considérant le code général des collectivités territoriales, l'indemnité de fonction du Maire des 4 adjoints et du conseiller municipal délégué est fixée respectivement à 49.19 %, 18,90 % et 6 % de l'indice brut 1027 de l'échelle des traitements de la fonction publique.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES :**

- ✓ **Vie Scolaire :**  
M. COMMUN – M. BORDES – Mme PRUNIER – M. GOILLOT – Mme COLLIGNON
- ✓ **Social, jeunes, Personnes âgées, Précarité :**  
Mme COLLIGNON – Mme MALLEREAU – Mme GRANET – Mme PRUNIER – Mme FREZIN
- ✓ **Voirie, Energie, Environnement, Agriculture :**  
M. DESCHAUD-DROIT – M. ROCTON – M. BORDES – M. GOILLOT – M. CLAVAUD – Mme VIGNET
- ✓ **Vie associative, Sports et Culture, Patrimoine Tourisme :**  
Mme MALLEREAU – Mme GRANET – M. CLAVAUD – M. COMMUN – Mme MANDIN – M. DESCHAUD-DROIT
- ✓ **Communication, Réceptions, Fêtes et Cérémonies :** tout le conseil municipal
- ✓ **Urbanisme, Développement économique :**  
M. BORDES – M. GOILLOT – M. ROCTON – Mme MANDIN – M. CLAVAUD – M. GRIVET – Mme VIGNET
- ✓ **Travaux, Bâtiments, Cimetière :**

M. BORDES – M. CLAVAUD – Mme PRUNIER – Mme MANDIN – M. DESCHAUD-DROIT – M. ROCTON.

- ✓ **Finances et Budget** : tout le conseil municipal
- ✓ **Appel d'offres des marchés publics** :  
Titulaires : MM. BORDES – DESCHAUD-DROIT – CLAVAUD  
Suppléants : Mmes MANDIN – MALLEREAU – M. GRIVET
- ✓ **Commission de contrôle des listes électorales** :  
Titulaire : Mme COLLIGNON  
Suppléant : M. COMMIN

### **DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS :**

- ✓ **Centre Communal d'Action Sociale** :  
Mmes COLLIGON – MALLEREAU – GRANET-FOUGERAT – M. COMMIN
- ✓ **Conseil d'Administration du Collège** :  
M. COMMIN
- ✓ **Conseil d'écoles élémentaire et maternelle** :  
MM. BORDES – COMMIN
- ✓ **Syndicat Mixte à Vocation Scolaire (SMVOS)** :  
Mmes MANDIN – MALLEREAU
- ✓ **SIVU « Amélioration du cadre de vie »** :  
Titulaires : Mme GIROUX-MALLOT – M. BORDES  
Suppléant : M. CLAVAUD
- ✓ **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Nord-Ouest Charente (SIAEP)** :  
Titulaire : M. ROCTON  
Suppléant : M. GOILLOT
- ✓ **Syndicat intercommunal de la Forêt de la Boixe** :  
Titulaires : MM. DESCHAUD-DROIT – CLAVAUD  
Suppléant : M. GOILLOT
- ✓ **SDEG 16** :  
Titulaire : M. BORDES  
Suppléant : M. ROCTON
- ✓ **Agence technique départementale (ATD 16)** :  
Titulaire : M. GRIVET  
Suppléant : Mme GIROUX-MALLOT
- ✓ **Désignés par la CDC Cœur de Charente, la Commune proposera** :

Mme MANDIN pour siéger au PETR du Ruffécois (Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Ruffécois)

M. GOILLOT pour siéger au SYBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois)

### **VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF :**

Dans le cadre de l'aide de 20 € apportée aux familles pour l'adhésion de leurs enfants à une activité culturelle ou sportive pratiquée par une association de la commune ou hors commune si cette activité n'existe pas à St Amant, un 2<sup>ème</sup> versement d'un montant de 140.00 € sera versé aux différentes associations concernées pour l'année 2020.

### **SUITE DE LA RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE « BRAS NORD DU TRANSEPT ET ABSIDIOLES MISE EN SECURITE DE LA CRYPTTE – TC N°2 :**

Le Conseil Municipal approuve la programmation 2020 de la DRAC concernant une nouvelle tranche de travaux dans le cadre du marché de travaux de restauration générale de l'église. Le plan de financement estimatif est approuvé et les subventions des différents partenaires financiers seront sollicitées.

### **REPRISE D'UN BAIL COMMERCIAL DANS LA ZE LA GAGNERIE :**

Suite à un changement de locataire, un nouveau bail commercial sera signé prochainement avec la SASU AMBREMMA pour le local du Salon de coiffure dans la ZE la Gagnerie.

### **CONTRAT ASSISTANCE MATERIEL NUMERIQUE DES ECOLES POUR L'ANNEE 2020 :**

Un nouveau contrat sera signé pour l'année 2020 avec le Réseau Canopé pour assurer la maintenance du matériel numérique des écoles élémentaire et maternelle.

### **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX :**

Considérant la variation des indices INSEE, les différents loyers ci-dessous sont révisés comme suit :

#### **A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 :**

- Logement le Parc : 288,54 € par mois
- Logement 17 Rue Basse + garage : 379,15 € par mois
- Logement 8 Rue de l'Omnibus : + garage : 373,11 € par mois
- Logement 25 Rue Basse : 363,27 € par mois
- Boulangerie « les Gourmandises de la Boixe » :  
logement : 291,84 € - commerce : 875,74 € H.T par mois
- Restaurant « l'Auberge de l'Abbaye » : 871,24 € par mois

#### **A compter du 15 Juillet 2020 :**

- Logement 22 Rue du Centre : 220,92 € par mois

#### **A compter du 1<sup>er</sup> Août 2020 :**

- Logement 1 Rue de l'Hôtel de Ville : 322,30 € par mois

## **REVERSEMENT A LA CDC CŒUR DE CHARENTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE :**

Considérant que la Maison de santé a été entièrement financée par la CDC Cœur de Charente, une convention sera signée avec la CDC pour le reversement du produit de la part communale de la taxe d'aménagement perçue suite à cette construction sur le territoire communal.

## **CREATION DE NOUVEAUX POSTES SUITE A DES AVANCEMENTS DE GRADE :**

Pour permettre à 2 agents communaux de bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet seront créés à compter du 1<sup>er</sup> Août 2020.

## **EXONERATION DES LOYERS COMMERCIAUX DURANT LE CONFINEMENT :**

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les loyers de 5 établissements commerciaux locataires de la Commune ont été suspendus à compter de leur fermeture forcée.

En fonction de la date de leur réouverture il a été décidé à l'unanimité que 4 commerces bénéficieront d'une exonération de 2 mois de loyers, et un commerce d'une exonération de 3 mois.

## **ACTIONS EN COOPERATION ABBAYE / CDC ET NOUVEAUX TARIFS DE LA REGIE DE L'ABBAYE :**

Une convention tripartite entre notre commune, la CDC et les communes qui bénéficieront d'un diagnostic patrimoine sera conclue, elle déterminera la participation demandée en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit 200 € jusqu'à 500 habitants et 500 € si plus de 500 habitants. La prochaine commune concernée sera Villognon

Un tarif de 2 € sera appliqué au titre des animations visites ou randonnées organisées dans le cadre des missions menées en partenariat avec la CDC, définies par convention.

## **DECISION MODIFICATIVE :**

Pour la concrétisation des écritures comptables nécessaires à l'acquisition d'un fourgon et la reprise de l'ancien véhicule, une ouverture de crédits sans incidence sur les prévisions budgétaires sera réalisée.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

En raison du retard pris dans le planning des services techniques durant la crise sanitaire et des mesures barrières maintenues et difficiles à respecter, il a été décidé de ne pas accueillir de jeunes en jobs d'été exceptionnellement cette année. Priorité sera donnée en 2021 aux candidatures reçues cette année si les intéressés remplissent encore les conditions d'âge.

Une petite réception a été organisée cet après-midi entre le personnel communal, la Municipalité et les enseignants pour remettre un cadeau à l'occasion du départ à la retraite de Brigitte DION, et de la fin de l'emploi d'avenir de Marine PELTAN.